



OPÉRATION NOËL 2019
RÈGLEMENT DE L'OFFRE NOËL : 50€ D'ACHATS = 20€ OFFERTS

Article 1 :

Le GIE GRAND MAINE – Rue du Grand Launay 49 000 ANGERS organise, à partir du 10 décembre 2019, une offre spéciale Noël avec obligation d'achat.

Cette offre est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure (sous l'autorité parentale), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices (le personnel du GIE GRAND MAINE et des boutiques du centre commercial GRAND MAINE, la Direction de chaque centre commercial, ainsi que des membres de leur famille).

Cette offre est valable une fois par jour et par personne, à partir du 10 décembre 2019, dans le centre commercial GRAND MAINE.

Article 2 :

Le présent règlement sera consultable sur le site internet du centre commercial GRAND MAINE : www.grandmaine.com

Il sera adressé gratuitement (remboursement du timbre au tarif en vigueur sur simple demande) à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Opération NOËL 2019, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49 000 ANGERS, accompagnée d'un RIB.

Article 3 :

En décembre 2019, les commerçants de Grand Maine ont choisi d'offrir à ces clients la somme de : 40 000 €. Aussi, Le GIE GRAND MAINE propose une offre avec obligation d'achat à partir du 10 décembre 2019. Cette offre est la suivante :

50€ d'achats dans les boutiques du centre (hors Hypermarché Carrefour et Action) donnent droit à 20€ de chèques-cadeaux GRAND MAINE.

Pour bénéficier de cette offre à partir du 10 décembre 2019, il suffit de :

- Réaliser 50€ d'achats, en une journée, dans une ou plusieurs boutiques du centre (hors Hypermarché Carrefour et Action)
- Présenter ses tickets de caisse originaux et une pièce d'identité à l'hôtesse présente chaque jour à partir du 10 décembre 2019 de 9h30 à 20h au Kiosque accueil
- D'être dans les 2 000 premiers clients qui demandent à profiter de cette offre.
- Les 50€ d'achats sont échangeables mais non-remboursables.

Une fois les tickets de caisse et la pièce d'identité certifiés conformes par l'hôtesse, le client se verra remettre 20 € de chèques-cadeaux GRAND MAINE, valables dans toutes les boutiques du centre.

Le GIE GRAND MAINE limite cette offre aux deux mille cinq cents (2 000) premières demandes pour atteindre ainsi 40 000 € de chèques-cadeaux redistribués. L'offre est limitée à une seule participation par jour et par personne.

L'offre débute le 10 décembre 2019 et s'arrêtera dès que les 2 000 demandes auront été atteintes. Une date limite est malgré tout fixée au 24 décembre 2019 inclus. Si les 2000 demandes ne sont pas atteintes au 24 décembre 2019, l'offre s'arrêtera de plein droit, même si les 40 000 € de chèques-cadeaux prévus en redistribution ne sont pas atteints.

Article 4 :

L'offre ne pourra faire l'objet d'aucune modification, et les chèques-cadeaux remis ne pourront être ni échangés, ni remboursés.

La société organisatrice se réserve le droit de ne pas remettre les chèques-cadeaux si les tickets de caisse présentés ne sont pas les originaux ou semblent frauduleux.

L'offre cessera d'elle-même dès que les 2 000 premières demandes seront atteintes. Les demandes qui arriveront après les 2 000 premières ne pourront être honorées et ne pourront faire l'objet d'aucun dédommagement de quelque nature que ce soit (remboursement, remise...).

Le centre commercial GRAND MAINE annoncera la fin de l'offre par une information au kiosque accueil dès que les 2 000 demandes auront été atteintes.

Article 5 :

L'offre sera communiquée sur les supports de communication suivants :

- En affichage dans le centre ville d'Angers et son agglomération
- Par des PLV et affiches dans le centre commercial GRAND MAINE
- Sur le site internet : www.grandmaine.com, et sur la page Facebook du centre : <https://www.facebook.com/CentreCommercial.GrandMaine/>
- Par un e-mailing et une e-news envoyés sur la base de données du centre commercial GRAND MAINE.

Article 6 :

La participation à cette offre implique l'acceptation pure et simple des clauses du présent règlement.

Article 7 :

Le GIE GRAND MAINE se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'opération en cas de force majeure. Dans ce cas, l'interruption sera annoncée par voie d'affichage au sein du centre commercial.

Ces changements n'entraîneront aucun droit à dédommagement (remboursement, remise...) de quelque nature que ce soit.

Article 8 :

Toute contestation ou réclamation relative à cette offre devra être formulée par écrit et adressée à : Opération NOËL 2019, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49 000 ANGERS

Le GIE GRAND MAINE tranchera le litige en dernier ressort. Les contestations ou réclamations ne pourront être retenues au-delà d'un délai d'un mois à partir de la clôture du jeu.

Extrait des conditions de l'offre :

Offre avec obligation d'achat à partir du 10 décembre 2019, réservée aux 2 000 premières demandes soit 40 000 € de chèques-cadeaux offerts. Offre limitée à une participation par personne par jour, sur présentation des tickets de caisse originaux et d'une carte d'identité. Le client peut cumuler plusieurs tickets de caisse d'achats effectués au sein de plusieurs enseignes du centre commercial Grand Maine, hors hypermarché Carrefour et Action, sur la même et unique journée. 40 000 € de chèques-cadeaux offerts.